



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE 21 Octobre 2016

L'an deux mil seize, le 21 Octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 15 Octobre 2016

Heure d'ouverture de séance : 20h40

Secrétaire de séance : Alain FAYOL

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 12

Pouvoir : 03

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Cédric CARRU, Philippe GALLET, Jean MARCHAND, Jacqueline RIMMER, Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Christian BERTRAND, Kornelius GOUDAPPEL, Yohan MARECHAL, Martine MONEIN, Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le PV de la dernière séance du Conseil.

Monsieur Christian Bertrand, absent ce jour, avait préalablement fait remarquer aux services municipaux l'oubli de mention de sa décision de ne plus s'occuper de la location des bâtiments communaux.

Après discussion, Monsieur Jean-François Thomasson se propose pour reprendre l'ancienne délégation de Monsieur Bertrand. Il effectuera les vendredis soir, lors de la location du Foyer rural ou/et de la salle polyvalente, un état des lieux avant de remettre les clés aux loueurs.

Cependant, son activité professionnelle ne lui permettant pas d'être présent les lundis matin, Madame Claudine QUETRON, Présidente du Comité de Fêtes, propose de réaliser, à sa place, l'état des lieux après location et de récupérer les clés.

Les élus valident, à l'unanimité, le compte rendu du dernier Conseil et approuvent la nouvelle organisation, en remplacement de Monsieur Bertrand.

Madame le maire ouvre la séance à 20h40.

1 - Dans le cadre de la proposition N° 13 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), désignation des délégués communaux et proposition concernant le nom et le siège du nouveau Syndicat Intercommunal, issu de la fusion du SIAEP de Auvézère-Manoire et du SIAEP Saint-Laurent sur Manoire - Délibération.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bertrand, joint par téléphone, qui, ayant participé aux différentes réunions organisées à ce propos, explique à l'Assemblée les objectifs de cette délibération :

La proposition retenue pour le nom du nouveau Syndicat serait « SIAEP Auvézère Manoire ».

Les délégués pour Coulaures resteraient les mêmes : Monsieur Bertrand, titulaire et Monsieur Carru, suppléant.

Il annonce également qu'au 1^{er} janvier 2017, la société AGUR remplacera la SOGEDO, à laquelle Coulaures est actuellement rattachée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

☐ **Accepte, à l'unanimité de ses membres,** le nom de « SIAEP Auvézère Manoire » pour le nouveau syndicat.

☐ **Accepte, à l'unanimité de ses membres,** Monsieur Bertrand, titulaire et Monsieur Carru, suppléant en tant que délégués pour la commune de Coulaures.

☐ **Autorise,** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 12 |

2 - Du fait de différentes contraintes d'ordre technique et administratif, modification de la 1^{ère} année d'échelonnement pour la participation financière au projet de réhabilitation du centre de secours d'Excideuil - Délibération.

Le 2 septembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur la restructuration du Centre d'Incendie et de Secours d'Excideuil et sur sa participation financière à ce projet (Délibération 2016/09-59).

Le 7 octobre 2016, un courrier du SDIS24, informait la commune d'un retard dans le démarrage des travaux. De ce fait, et afin de ne pas déclencher le 1^{er} appel de fonds à l'avance, il est proposé à l'Assemblée de modifier le paragraphe de la convention signée concernant l'échelonnement du financement. Ceci ne change pas le nombre d'annuités décidé par la commune, à savoir 4 ans.

Le paragraphe à modifier serait le suivant :

« Les contributions de la commune de Coulaures seront versées annuellement au SDIS24 en 4 fois. L'année de la première échéance sera celle à laquelle les actes d'engagement des titulaires des différents lots du marché de travaux auront été notifiés ».

Après délibération, le Conseil Municipal :

☐ **Accepte, à l'unanimité de ses membres,** la modification du paragraphe de la convention, du fait du retard dans le démarrage des travaux, validant le paiement de la première échéance après la notification des actes d'engagement aux titulaires des différents lots du marché.

☐ **Autorise,** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

3 - Demande de création d'un Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour un agent communal ayant cumulé de nombreuses heures supplémentaires en 2015/2016, du fait de nombreux arrêts maladie de ses collègues et ne pouvant les récupérer - Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que l'agent communal, ATSEM de l'école maternelle, ayant dû pallier l'absence du personnel de la cantine suite à des arrêts maladie durant l'année scolaire 2015/2016, il ne lui a pas été possible de récupérer toutes ses heures avant le 31/08, comme cela se faisait les années précédentes.

D'autre part, son temps de travail est annualisé et les heures supplémentaires effectuées en plus lors de la période scolaire sont habituellement récupérées lors des vacances scolaires.

Cet équilibre n'ayant pas pu être maintenu l'an passé, la création d'un Compte Epargne Temps est demandée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

☐ **Accepte, à l'unanimité de ses membres,** la création d'un Compte Epargne Temps au profit de l'agent demandeur.

Détail du vote :
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

4 - Projet de restauration d'un tableau dans l'église Saint-Martin et attribution de la compétence de réhabilitation de l'œuvre à l'association Coulaures Patrimoine - Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Madame Karine von Doringk qui explique aux conseillers que l'église Saint-Martin de Coulaures possède une peinture qui pourrait être d'une grande valeur.

En effet, un des tableaux (la descente de la croix) pourrait être une œuvre de l'école de Rubens. L'expertise est en cours.

Quoiqu'il en soit, une restauration est à envisager. S'il s'avère que c'est un tableau de l'école de Rubens, le coût de la restauration sera plus important mais la commune possèdera, par la suite, une œuvre de grande valeur.

Une association pouvant percevoir des subventions plus conséquentes qu'une municipalité, Madame von Doringk demande que le Conseil Municipal transfère, le temps de la restauration, la compétence à Coulaures Patrimoine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

☐ **Accepte, à l'unanimité de ses membres,** le transfert de compétence de la Municipalité à l'association Coulaures Patrimoine, pour et le temps de la restauration du tableau de l'église Saint-Martin.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

5 - Demande de subvention de l'AFM Téléthon - Délibération.

Madame le Maire présente la demande de subvention 2017 de l'AFM TELETHON. Elle demande l'avis du Conseil Municipal quant au montant de cette subvention. Le Conseil Municipal décide 50 €.

Monsieur Cédric Carru prend la parole pour proposer que soit organisée une manifestation au profit du Téléthon, et Madame le Maire lui répond que ceci a déjà été envisagé en partenariat avec Coulaures Patrimoine. Ainsi, elle donne la parole à Madame von Doringk qui explique comment va se dérouler cette manifestation. Il pourrait y avoir une animation musicale suivie d'un goûter, le dimanche 4 décembre, après-midi.

Après délibération, le Conseil Municipal :

☐ **Décide** d'accorder une subvention de 50 € à l'AFM TELETHON

☐ **Accepte** le projet d'une animation musicale le 4 décembre 2016, organisée par Coulaures Patrimoine en partenariat avec la Municipalité au profit du Téléthon.

Détail du vote :

Abstention : 01 (Monsieur Jean MARCHAND)

Contre : 00

Pour : 11

6 - Présentation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) - Délibération

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un Plan de Prévention du Risque Inondation est à l'étude depuis plusieurs mois et qu'après concertations entre les différents partenaires, la version définitive doit être validée par chaque Conseil Municipal des communes concernées.

C'est pourquoi Madame le Maire requiert l'avis de l'Assemblée sur ce projet, lequel, vu le rapport de présentation, les différentes cartes définissant les aléas et les enjeux propres au territoire communal, le bilan de la concertation, et considérant que ces différents documents n'appellent aucune remarque particulière, hormis le mauvais

positionnement de la station d'épuration, qui a déjà été signalé et doit être modifié par les services compétents (sur le plan figure l'ancienne station d'épuration et non la nouvelle, sur lit de roseaux, cette dernière n'étant pas du tout en zone inondable puisque située sur les hauteurs face au château de la Reille), le Conseil Municipal délibère favorablement.

Il émet, cependant, l'idée que les projets avec vide-sanitaire seront néanmoins acceptés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Emet, à l'unanimité de ses membres**, un avis favorable du projet de Plan de Prévention du Risque Inondation des 12 communes de l'Isle amont et de l'Auvézère, en demandant expressément la correction de l'erreur concernant la station d'épuration.

Détail du vote :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 00 |
| Contre : | 00 |
| Pour : | 12 |

7 - Projet de ravalement des tribunes du stade par le lycée professionnel de Chardeuil - Délibération

Madame le Maire explique à l'Assemblée que le projet de construction d'un skate-park, né de l'idée d'anciens élèves du lycée de Chardeuil, a été abandonné ; son coût estimé à 50 000€ étant jugé trop important. En effet, la commune ayant de nombreuses routes à entretenir préfère mettre l'accent sur le budget voirie que sur un espace ludique qui risque, au final, de n'être que peu utilisé.

Par contre, Madame le Maire a sollicité Monsieur le Proviseur ainsi que le chef des travaux pour un éventuel projet de ravalement de l'intégralité des façades des tribunes du stade municipal, qui en ont bien besoin et qui, en l'état actuel, ne donnent pas une très belle image du village lorsqu'on y pénètre.

Monsieur Alain Fayol en profite pour préciser qu'il serait souhaitable de fermer l'accès au stade par un portail.

En effet, de nombreux problèmes, survenus cette année, avec les gens du voyage font qu'une telle mesure est sérieusement à envisager.

Le Conseil Municipal prend note à ce sujet mais ne se prononce pas, ce point n'étant pas à l'ordre du jour.

Dans un premier temps, il est demandé à Madame le Maire de contacter le lycée de Chardeuil pour la réalisation du ravalement des façades des tribunes du stade, à la rentrée 2017.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Accepte, à l'unanimité**, le projet de ravalement des façades des tribunes du stade et demande à Madame le Maire de se mettre en relation avec le lycée professionnel de Chardeuil pour étudier les modalités.

Détail du vote :
Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

8 - Dénomination des rues et des places au lotissement et au bourg - Délibération.

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que la nomination et la numérotation de rues et de places de Coulaures sont en cours ; le dossier est géré en partenariat avec la Poste.

Des noms de rues sont donc à déterminer. Voici les propositions de Madame le Maire :

- Pour le lotissement, les rues étant déjà dénommées avec des noms d'anciens Maires de Coulaures, Madame le Maire propose pour la place devant les maisons de Messieurs Lacotte et Gassou, « **place Henri Labarre** », celui-ci ayant notamment créé le 1^{er} club des aînés ruraux.
- Pour la route principale partant de l'ancien restaurant et allant jusqu'à la chapelle, il est proposé « **rue du Pont Notre-Dame** »
- De la chapelle au « Couvent », la rue pourrait porter le nom de « **rue de la Résistance** », du fait du passé historique de Coulaures, haut lieu de la Résistance durant la 2^{ème} guerre mondiale.

Monsieur Alain Fayol partage le point de vue de Madame le Maire mais propose que la rue de la Résistance ne soit pas celle menant à l'ancien bourg mais plutôt celle de l'entrée de Coulaures, après le pont du Vetz, compte tenu de l'emplacement de la stèle.

Madame le Maire lui répond que dans le bourg existe aussi la place Sylvain Bordas et que d'un point de vue éthique, il apparait difficile de débaptiser la rue du 8 mai 1945. Par ailleurs il n'est pas sûr que d'un point de vue légal cela soit possible.

- L'impasse de l'église deviendrait l' « **impasse Raymond Nougéin** ».
- La place de la Chapelle pourrait être baptisée du nom du marin qui avait construit l'édifice. Madame von Doringk effectuera des recherches pour retrouver son nom.
- La route menant à La Reille pourrait être nommée « **rue Edouard Lefébure** »
- La rue menant à "Les Raynauds" et "Le Peyrichet" pourrait s'appeler « **rue des Métairies** » sur proposition de Madame von Doringk.

Après de nombreuses discussions, le Conseil Municipal ne tranche pas sur la rue de la Résistance, demande toutefois à Madame le Maire de se renseigner pour savoir s'il est possible de débaptiser une rue.

Après délibération, le conseil municipal :

☐ **Accepte, à l'unanimité**, la dénomination des rues proposée par Madame le Maire mais ne tranche pas dans l'instant pour la rue de la Résistance.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 12

9 - Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau Flash Infos est en cours d'élaboration et sera distribué à la population début novembre.
- Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), il est prévu de faire cette année, l'arbre de Noël au centre équestre de Saint-Pantaly d'Excideuil, où les enfants prennent des cours d'équitation. Un spectacle équestre et des danses exécutées par les élèves de maternelle avec Corine Laubuge, responsable des T.A.P., seraient proposés l'après-midi du dimanche 11 décembre.
- Madame le Maire propose d'ouvrir les portes du réfectoire de l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi, aux personnes plus âgées (en activité de + de 50 ans ou retraités) afin qu'elles puissent venir partager le repas des enfants pour la modique somme de 2.20€ le repas (à prix coûtant). Ce serait un moment de convivialité et de partage. Il suffirait, pour les personnes, de s'inscrire 2 jours avant leur venue, auprès du secrétariat de Mairie.
- Madame Karine von Doringk exprime le souhait de certains enfants d'adhérer au conservatoire de musique de Chancelade, dont une antenne se trouve à Thiviers. L'inscription est de 300€ par an pour les familles, divisée de moitié si la commune de l'enfant est adhérente.
Madame von Doringk exprime l'idée que la municipalité de Thiviers pourrait en partenariat avec la municipalité de Coulaures, se partager l'adhésion afin d'offrir aux enfants l'accès à l'apprentissage de la musique.

Dans un 1^{er} temps, Madame le Maire propose d'en parler à la commission « culture » de la nouvelle communauté des communes.

Par ailleurs, cette dernière rappelle qu'il serait nécessaire que Coulaures adhère à l'association Exit Œil pour la saison culturelle et théâtrale à venir, la commune de Coulaures étant la seule commune de la future nouvelle communauté de communes à ne pas y adhérer.

Fin de séance : 22h30.